

EDITORIAL

N° 101 Octobre 2019

Chers lecteurs,

Ce numéro de notre Lettre économique mensuelle d'octobre est centré sur la problématique des échanges commerciaux. Vous y trouverez le bilan de nos échanges au premier semestre 2019, un focus sur le retour du blé français en Egypte, et le point sur les dernières mesures réglementaires égyptiennes pour nos exportateurs.

Le premier semestre 2019 voit une embellie de nos échanges, qui avaient nettement fléchi l'année dernière pour la même période. En effet, par rapport à la même période de 2018, le volume global de nos échanges bilatéraux progresse de plus de 23% atteignant leur plus fort niveau depuis 2015. Signe encourageant, nos exportations vers l'Egypte croissent nettement plus vite que nos importations en provenance d'Egypte. Résultat, nous continuons d'afficher un excédent commercial vis-à-vis de l'Egypte : près de 500 M EUR, en hausse de 66%. Ce beau résultat doit encore être confirmé au second semestre. Deux postes s'affichent en forte hausse : les automobiles, probable effet de l'abrogation des droits de douanes sur les véhicules en provenance de l'UE au 1er janvier, en application de l'Accord d'association UE-Egypte, et les céréales.

Justement, les céréales sont le second thème de cette lettre. 2019 marque le retour du blé français en Egypte après deux années d'éviction. Les exportations de blé, dont l'Egypte est le premier importateur mondial, ont traditionnellement été un point fort de notre bilan commercial. Il est frappant de voir à quel point le bilan de nos échanges peut être à ce point tributaire d'un produit : 2018 fut notre pire résultat commercial, année où le blé français fut absent. En 2019 le blé revient, et notre balance commerciale s'en ressent. Cela ne peut qu'encourager France Export Céréales, qui a tenu le 22 octobre son 24ème séminaire céréalier annuel au Caire à poursuivre ses efforts pour la promotion du blé français et améliorer sa compétitivité.

Deux autres articles à connotation juridique et réglementaire au sommaire. Les nouvelles mesures de certification au départ du pays exportateur prises par le GOEIC : suite à plusieurs mois difficiles pour nos exportateurs après la révocation d'organismes certificateurs indispensables pour permettre l'entrée des produits sur le territoire égyptien, le GOEIC a publié une nouvelle réglementation qui devrait clarifier la procédure à suivre. J'invite nos exportateurs concernés à en prendre connaissance. Le bureau de Business France et le Service économique demeurent à votre service si besoin. Enfin, le cabinet Gide, que je remercie pour sa contribution, nous présente les principales dispositions du projet de loi bancaire attendue depuis plusieurs mois, qui va maintenant passer au Parlement.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Jérôme BACONIN

Chef du Service économique jerome.baconin@dgtresor.gouv.fr



Page 1	Les éc	hanges commerc	ciaux France-	Egypte au	premier sei	mestre 201	15
--------	--------	----------------	---------------	-----------	-------------	------------	----

Page 4 Le retour du blé français en Egypte en 2019

Page 6 Point sur les procédures d'inspection et de certification des

marchandises pré-expédition vers l'Egypte

Page 8 Les aspects les plus importants de la nouvelle loi bancaire

Page 10 Brèves et indicateurs économiques

RELATIONS BILATERALES

Les échanges commerciaux France-Egypte au premier semestre 2019

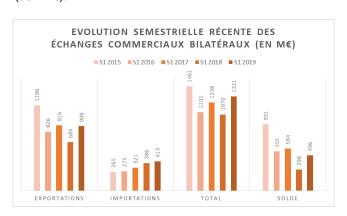
Nos échanges commerciaux (hors matériel militaire) avec l'Egypte, en hausse de 23,5% en glissement annuel, enregistrent au premier semestre 2019 leurs meilleurs résultats semestriels depuis quatre ans (1321M€). Si notre excédent commercial est en forte augmentation (+66,4%), il n'atteint qu'à peine plus de la moitié du solde record du premier semestre 2015 (496M€ contre 931M€). Alors que nos importations poursuivent leur progression modérée (+7%), nos exportations continuent de fluctuer, cette fois-ci à la hausse (+32,7%) après

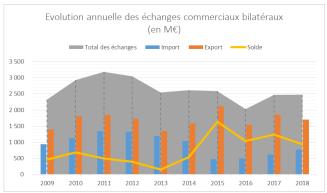
la forte contraction de l'année dernière.

Notre balance commerciale est impactée positivement par la reprise de nos ventes de blé (quasi-nulles en 2018) ainsi que celles de véhicules automobiles. A l'inverse, nos achats d'hydrocarbures naturels (GNL), interrompus au début d'année dernière, se substituent en 2019 à ceux de produits pétroliers raffinés, et constituent désormais notre premier poste d'importations.

Des échanges commerciaux en augmentation, mais dont il reste difficile de dégager une tendance générale

Calculée en glissement annuel, la valeur de nos échanges commerciaux avec l'Egypte a augmenté de 23,5%, passant de 1070M€ à 1321M€ entre les S1 2018 et S1 2019. C'est le montant le plus élevé enregistré au terme d'un premier semestre depuis quatre ans (1461M€ au S1 2015). Nos exportations sont passées de 684M€ à 908M€ (+32,7% en g.a.), et nos importations de 386M€ à 413M€ (+7%) sur la période. Ainsi, notre balance commerciale enregistre un solde excédentaire en forte progression (+66,4% en g.a.) et s'établit à 496M€, soit un peu plus de la moitié de l'excédent record enregistré au S1 2015 (931M€).





Mais ces résultats rendent à nouveau difficile la distinction d'une tendance générale sur l'évolution de nos échanges commerciaux bilatéraux. Si nos importations semblent en progression constante quoique modérée - depuis 2015 (voir graphique cinos exportations poursuivent fluctuations d'années en années (+56% au S1 2015 ; -31% au S1 2016; +11% au S1 2017; -25,7% au S1 2018; +32,7% au S1 2019). Elles sont marquées ce semestre par la reprise des ventes de blé et de véhicules automobiles.

Au rang de nos partenaires commerciaux, la place de l'Egypte évolue encore peu ce semestre. Le pays s'inscrit comme le 41^e client de la France (+6 places en q.a.) et son 61e fournisseur (-1 place). L'Egypte constitue ainsi notre 14e excédent commercial (+5 places) sur la période. Au sein de la région ANMO, l'Egypte est notre 8^e client (+1 place), reste notre 10^e fournisseur, et devient notre 3^e excédent commercial, derrière le Qatar et les Emirats Arabes Unis (+1 place).

Une reprise des exportations portée par les secteurs agricoles (céréales) et automobiles (abolition des droits de douanes pour les origines UE)

Après la baisse générale enregistrée au S1 2018, nos exportations sont de nouveau à la hausse ce semestre (+32,7% en g.a.) et ont retrouvé leur niveau de l'année précédente (908M€ contre 916M€ au S1 2017). Mis à part les ventes d'équipements mécaniques, et de matériel électrique, électronique et informatique (-23,6%), tous les postes d'exportations sont en progression. Cela étant, ces résultats positifs sont surtout portés par la reprise des ventes de produits agricoles (céréales) et de matériels de transport (automobiles), qui comptent pour respectivement la moitié (+112M€) et le tiers (+78M€) de l'augmentation totale de exportations (+224M€).

S'agissant des **céréales**, la reprise de nos exportations après une pause de deux ans montre la sensibilité de notre balance commerciale à ce produit spécifique. Quant au secteur **automobile** en forte croissance, il traduit l'abolition des droits de douanes au 1^{er} janvier sur les automobiles européennes (accord UE-Egypte) qui rend plus attractif l'exportation directe depuis notre territoire.

Dans le domaine industriel, les ventes de produits chimiques et cosmétiques (+14,9% à 118M€), produits pharmaceutiques (+10,9% à 108M€) et produits métallurgiques et métalliques (+41,7% à 65M€), progressent également, et constituent, ce semestre encore, des postes importants d'exportations (32% du total du montant de nos ventes à eux trois). A noter néanmoins: les ventes de produits informatiques, électroniques et optiques, premier poste d'exportation au S1 2018 (19%),continuent de baisser significativement (-46,7% à 70M€) et ne représentent désormais plus que 8% de l'ensemble de nos exportations

Structure des exportations françaises vers l'Egypte au S1 2019

Poste d'exportation	Montants en valeur (M€)		Variation (en g.a.)	Poids du poste (% du total)	
	S1 2018	S1 2018 S1 2019		S1 2018	S1 2019
Autres produits industriels (produits pharmaceutiques, chimiques et cosmétiques etc.)	299	342	+14,4%	44%	37,5%
Equipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	262	200	-23,6%	38%	22%
Produits des industries agroalimentaires	62	74	+19,6%	9%	8%
Matériels de transport	42	119	+184,2%	6%	13%
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	11	123	+1061,2%	1,5%	13,5%
Hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets	4	8	+107,6%	0,5%	1%
Produits pétroliers raffinés et coke	3	27	+715,6%	0,5%	3%
Divers	3	16	+536,5%	0,5%	2%
TOTAL	684	908		100%	100%

Enfin, alors que nous étions importateur net de produits pétroliers raffinés au S1 2018 (-86M€) en provenance d'Egypte, ce poste enregistre de nouveau un solde excédentaire (+12M€) au S1 2019.

Les importations maintiennent leur progression modérée, mais connaissent des évolutions qualitatives notables

La valeur de nos importations, passée de 386M€ au S1 2018 à 413M€ au S1 2019, est en augmentation de 7%. Calculée en glissement annuel, c'est la quatrième hausse consécutive enregistrée pour cette période de l'année, même si la progression est ralentie par rapport à l'année dernière (+20% en g.a. au S1 2018).

Structure des importations françaises depuis l'Egypte au S1 2019

Poste d'importation	Montants en valeur (M€)		Variation (en g.a.)	Poids du poste (% du total)	
	S1 2018	S1 2019		S1 2018	S1 2019
Autres produits industriels (produits pharmaceutiques, chimiques et cosmétiques etc.)	215	179	-16,7%	55,5%	43,5%
Produits pétroliers raffinés er coke	89	15	-83,6%	23%	3,5%
Equipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	28	34	+20,8%	7,5%	8%
Matériels de transport	23	32	+41,3%	6%	8%
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	19	16	-12,8%	5%	4%
Produits des industries agroalimentaires	10	11	+6,4%	2,5%	2,5%
Hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets	2	126	+6343,6%	0,5%	30,5%
TOTAL	386	413		100%	100%

Après les produits issus de l'industrie chimique en 2017 (engrais et méthanol), et ceux issus du raffinage en 2018, nos importations en provenance d'Egypte sont portées au premier semestre 2019 par la **reprise marquante de nos achats d'hydrocarbures** (en particulier de GNL), interrompus l'année dernière et qui constituent désormais notre premier poste d'importations (126M€ soit 30% du total). Les produits chimiques, cosmétiques et parfums, en baisse de 25,5% en g.a., constituent encore 23% de nos importations (2e poste), tandis que ceux issus de l'industrie textile (-16,7% à 48M€) occupent la troisième position.

Pour conclure, on peut également relever **l'évolution** de notre balance commerciale en termes de distribution sectorielle: alors qu'au S1 2018 la valeur de notre excédent reposait pour 78% sur le solde des échanges d'équipements mécaniques, électriques, électroniques et informatiques, il se partage désormais pour près de 90% entre trois postes: celui des équipements mécaniques, etc. (33,4% du total), des autres produits industriels (en particulier pharmaceutiques, 32,8%) et des produits agricoles (en particulier céréaliers, 21,5%).

Louis SELLIER

Attaché économique louis.sellier@dgtresor.gouv.fr

POLITIQUE SECTORIELLE

Le retour du blé français en Egypte en 2019

L'année 2019 aura marqué le retour du blé français en Egypte et les perspectives a moyen-terme restent positives



L'Egypte a été le 3ème client mondial de blé tendre de la France sur la campagne 2018/2019, en s'y approvisionnant à hauteur d'un peu moins de 10% de ses besoins.

La France a retrouvé sa compétitivité prix sur le marché égyptien face aux blés de la Mer Noire en deuxième partie de campagne après deux années d'interruption des ventes. Ainsi, 480 000 tonnes de blé tendre d'origine française à 229\$/t ont pu être placées sur trois appels d'offres internationaux lancés par l'acheteur public, le GASC, au 1er trimestre 2019. La France a ainsi couvert près de 10% des besoins de l'Egypte, qui a importé cette année un total de 6,5 M de tonnes de blé tendre sur la campagne. La Russie et les pays de la Mer Noire restent pour autant les premiers fournisseurs de l'Egypte: Russie (59% des approvisionnements égyptiens, soit près de 4 M de tonnes) Roumanie (18%, soit 1,2 M de tonnes), Ukraine (8%, 540 000 tonnes).

L'Egypte a été le 3ème client mondial de blé tendre de la France sur cette campagne, achetant un peu plus de 5% de notre total exporté. Ce résultat est néanmoins largement inférieur aux volumes exportés vers l'Algérie (5,1 M de tonnes, soit 53% des

exportations françaises de blé tendre) ou encore le Maroc (1,3 M de tonnes, soit 13%).

Un début de campagne 2019/2020 prometteur



La campagne d'achat du GASC 18/19 s'est achevée sur une domination russe (3.8 MT) certes importante mais en baisse par rapport à la campagne précédente (inférieure à 60% contre 75% en 17/18). La Roumanie arrive en seconde position avec 1.2 MT et près de 18% de PDM.

Source : France Export Céréales (lettre mensuelle de juin 2019).

Pour la première fois, l'origine France a été choisie par le GASC en tout début de campagne, bénéficiant d'une compétitivité accrue liée à la fois à sa forte disponibilité en raison d'une récolte record mais aussi de tarifs russes légèrement plus élevés suite à une récolte moins abondante. 180 000 tonnes origine France ont déjà été commandé par le GASC pour approvisionner in fine les quelques boulangeries constituant le réseau de pain « Baladi » subventionné par l'Etat. Là encore, il convient de noter que la Russie conserve son statut de premier fournisseur avec déjà plus de 600 000 tonnes vendues en parallèle.

Une répercussion directe et positive sur notre commerce bilatéral

Nos exportations et notre excédent en hausse de respectivement +23% et 49% sur les huit premiers mois de l'année.

Cette bonne performance place les céréales comme troisième poste d'exportation vers l'Egypte (9% de nos exportations) pour un montant de 110 M€, derrière les produits pharmaceutiques (10,5%) et les instruments et appareils de mesure/navigation (9,7%),



Source : Douanes françaises

sur les huit premiers mois de l'année. Elle explique pour près de 50% l'augmentation de nos exportations, qui passent de 922 M€ à 1,2 md€ et près du quart de l'augmentation notre excédent qui passe de 464,5 M€ à 691 M€ en glissement annuel sur la période.

L'importance du poste céréales dans notre commerce bilatéral

La performance de ce poste explique en grande partie les fluctuations du montant de nos exportations et de notre excédent commercial sur l'Egypte sur les dix dernières années. Pour rappel, les céréales (blé) ont pendant longtemps constitué notre premier poste d'exportation vers l'Egypte. Celles-ci représentaient en moyenne 16% de nos exportations vers l'Egypte (en moyenne 271 M€ par an) entre 2011 et 2015 avant de s'effondrer en 2017 et 2018.

France Export Céréales : un exemple de coopération institutionnelle réussie

L'association France Export Céréales dispose d'un bureau de représentation régionale basé au Caire depuis 2001. Elle joue un rôle majeur dans le dialogue institutionnel entre la France et l'Egypte sur les sujets céréaliers. Elle organise chaque année un grand séminaire annuel rassemblant l'ensemble des acteurs de la filière céréalière égyptiennes et une délégation française.



Source : France Export Céréales

Ainsi s'est tenu au Caire le 24ème séminaire francoégyptien des céréales, les 21 et 22 octobre dernier, en présence des Ministres égyptiens de l'Approvisionnement et du Commerce Intérieur et de l'Agriculture et de la Bonification des Terres, du Président et du Directeur Général de FEC, ainsi que de nombreux représentants des autorités égyptiennes (GASC, moulins publics, quarantaine etc.) et françaises. Il a rassemblé près de 300 acteurs égyptiens de la filière céréales ainsi qu'une délégation française (opérateurs, intervenants, officiels). Ce rendez-vous incontournable de la coopération franco-égyptienne a été l'occasion, comme chaque année, de présenter les



résultats de la récolte française, tant en termes quantitatifs que qualitatifs mais aussi les tendances et perspectives des marchés céréaliers mondiaux. Un focus a été fait cette année sur la boulangerie industrielle

Isabelle ROSE

Adjointe au Chef de Service isabelle.rose@dgtresor.gouv.fr

POLITIQUE SECTORIELLE

Point sur les procédures d'inspection et de certification des marchandises pré-expédition vers l'Egypte



Depuis le 15 juillet 2019, de nombreuses entreprises européennes rencontrent de nouvelles difficultés d'accès au marché égyptien, y compris celles qui sont enregistrées au GOEIC (General Organization for Export & Import Control), administration chargée de délivrer les autorisations d'exporter en Egypte. Ces difficultés sont dues aux changements des procédures d'accréditation imposées aux sociétés d'inspection et de certification.

La réglementation en vigueur

En 2015, le GOEIC a passé un décret (n°991/2015) visant à réglementer l'activité des sociétés d'inspection de marchandises à expédier en Egypte, dont il s'est rendu compte qu'il était appliqué de façon très approximative. Les dispositions prévues ayant été appliquées de façon plus qu'approximatives jusqu'à l'été 2019, le GOEIC a décidé de les appliquer fermement à compter du 15 juillet, entrainant de nombreuses ruptures de services des sociétés concernées, la majeure partie d'entre elles n'ayant pas

régularisé leur situation à temps et perdu leur accréditation subitement.

Face aux problèmes rencontrés par les exportateurs durant l'été et les nombreuses interventions du secteur privé et des représentations diplomatiques, le GOEIC, soucieux de ne pas créer de nouvelles barrières non-tarifaires tout en imposant aux sociétés d'inspection de respecter le règlement en vigueur, a assoupli ses conditions d'application à travers la publication d'un nouveau décret (n°4153/2019 du 8 octobre), dont les principaux aménagements sont les suivants :

- Dans les rares cas où aucune société d'inspection enregistrée auprès du GOEIC n'était accréditée pour une catégorie de produit déterminée, une procédure exceptionnelle sera mise en place. L'exportateur pourra faire procéder à la pré-inspection et certification de ses marchandises par une société d'inspection certifiée ISO 17020 potentiellement basée dans un autre pays que celui de l'origine des marchandises : le certificat obtenu devra être authentifié par une Chambre de commerce et l'Ambassade d'Egypte du pays où les marchandises seront exportées, avant expédition des marchandises. Ces procédures devront être directement coordonnées avec le Président du GOEIC.
- 2. De façon générale, les sociétés d'inspection souhaitant déposer une demande d'accréditation au GOEIC devront fournir les documents suivants :
- a. Certificat ISO 17020
- b. Document attestant du périmètre sectoriel exact de l'accréditation
- c. Un document légal confirmant l'existence de la société
- d. Frais d'enregistrement : 10,000 EGP, soit environ 600 USD renouvelable chaque année
- e. Délai d'enregistrement : 1 semaine environ

Philippe GARCIA

Directeur du Bureau Business France du Caire philippe.garcia@businessfrance.fr

Isabelle ROSE

Adjointe au Chef de Service isabelle.rose@dgtresor.gouv.fr

Les solutions à disposition des entreprises pour faciliter l'accès de leurs marchandises en Egypte

- 1. **Solution immédiate** : les entreprises doivent s'attacher les services d'une société d'inspection accréditée par le GOIEC basée dans le pays d'origine ou un autre pays et aptes à procéder à des inspections dans la catégorie des marchandises de l'exportateur.
- 2. **Solution pratique** : les entreprises qui exportent fréquemment vers l'Egypte (plus de 10 expéditions par an, des produits communément connus du marché, sans historique de rejets majeurs dû à un défaut de qualité) peuvent faire une demande d'inscription sur la « White List » ou « Visual inspection list ». Leur inscription sur cette liste les exonérera des procédures d'inspection lors de chaque expédition, de façon pérenne sous condition de réussite de la première inspection aléatoire. Cette inscription sera sujette à approbation, au cas par cas, par le Président du GOEIC.

D'après les douanes françaises, plus de 4600 entreprises françaises exportent vers l'Egypte.

La Team France Export, en France ou en Egypte, demeure à la disposition des entreprises en cas de difficultés majeures.

La liste des sociétés d'inspection et de certification et les catégories de produits pour lesquelles elles sont accréditées auprès du GOEIC est consultable sur le site internet du GOIEC à l'adresse suivante : <u>cliquez ici.</u>

ACTUALITE JURIDIQUE

Les aspects les plus importants de la nouvelle loi bancaire

Dans le cadre des améliorations économiques poursuivies par l'État, le Cabinet Madbouly a approuvé en mai 2019 un projet de réforme complet de la loi 88/2003 sur la Banque Centrale et sur les banques. Si ce projet n'a pas encore été publié, la Banque Centrale a elle publié en octobre un document récapitulatif (ciaprès le "Document Récapitulatif") des principales caractéristiques de ce projet (ci-après la "Nouvelle loi"). Le projet doit encore être soumis au Parlement pour ratification.

De manière générale et selon le Document Récapitulatif, la Nouvelle loi vise entre autres à (i) consolider la coopération et la coordination entre la Banque Centrale, le gouvernement et les autorités de régulation du secteur financier (ii) renforcer la solidité du système bancaire notamment en temps de crise (iii) réformer les règles sur la concurrence déloyale, la prévention des monopoles et la protection des droits des clients dans le secteur bancaire. Les principaux objectifs sont illustrés ci-après.

La consolidation du rôle de la Banque Centrale

La Nouvelle loi aura pour objectif de réorganiser la gouvernance de la Banque Centrale notamment à renforcement travers le de son conseil d'administration et de ses départements exécutifs. Dans cette optique, la loi augmente le capital autorisé de la Banque Centrale de 4 à 20 milliard de livres égyptiennes (appx. de 224 millions d'euros à 1,12 milliards d'euros), dans le but d'inspirer plus de confiance au monde des affaires et aux investisseurs. De même, le mécanisme de nomination du gouverneur de la Banque centrale a été modifié. Le gouverneur sera désormais nommé par une décision du Président de la République pour un mandat de quatre ans renouvelable, après approbation de la majorité des membres du Parlement.

En outre, selon le Document Récapitulatif, les pouvoirs de surveillances de la Banque Centrale ont été renforcés puisque (i) la Banque Centrale déterminera désormais les principes généraux devant être respectés par les banques dans le cadre de l'exercice de leurs activités et (ii) l'approbation de la Banque Centrale sera nécessaire à la nomination des dirigeants des banques et cela afin de s'assurer qu'ils remplissent les conditions de mérite fixées par le conseil d'administration de la Banque Centrale (Fit and proper).

Le renforcement de la solidité financière des banques égyptiennes

Dans le cadre de la volonté de renforcer la solidité financière des banques, la Nouvelle loi semble avoir strictement modifié les exigences devant être satisfaites par les entités souhaitant exercer des activités bancaires en Égypte. Cela s'appliquerait notamment aux banques commerciales dont le capital minimum devra passer de 500 millions de livres égyptiennes (appx. 28 millions d'euros) à 5 milliards de livres égyptiennes (appx. 279 millions d'euros), le capital minimum des succursales des banques étrangères, devant lui passer de 50 à 150 millions de dollars(appx. De 2,8 millions d'euros à 8,4 millions d'euros).

Cette mesure permettra aux banques de faire face aux risques potentiels et de résister à la concurrence au niveau régional.

Parallèlement, la Nouvelle loi semble avoir réorganisé les conditions en matière de propriété du capital, en stipulant qu'aucun individu ou groupe lié ne peut à lui seul détenir plus de 10 % des actions d'une banque sans l'approbation préalable de la Banque Centrale.

Par ailleurs et dans le mesure ou solidité financière et lutte contre la corruption vont de pair, La Nouvelle loi consacrerait, pour la première fois un système de protection des lanceurs d'alerte ("Whistleblowing system")

Le développement d'une régulation adaptée à la *fintech* et aux services de paiements

Tout en accordant une importance particulière aux grands progrès technologiques mondiaux, la Nouvelle loi semble contenir un chapitre complet sur les services de paiement et les technologies financières et la règlementation de leur mise en œuvre.

Ainsi, la Nouvelle loi a développé les services de paiement et les technologies financières, avec l'introduction de règles et de mécanismes a jour avec les politiques économiques actuelles permettant l'émergence d'une économie sans cash ("Cashless **Economy**"). Ce qui rendrait plus facile pour le citoyen de s'acquitter de ses obligations financières en économisant du temps, de l'effort et de l'argent. La Nouvelle loi semblerait appliquer les nouvelles technologies financières afin de moderniser le système bancaire lui-même en introduisant le système du "shared KYC". Cette introduction des nouvelles technologies financières réduirait ainsi le taux de corruption, d'inflation et facilitera l'inclusion financière qui est un des objectifs principaux de la réforme économique en Egypte

La surveillance des services de paiement et des technologies financières figurerait aussi parmi les principaux objectifs de la Nouvelle loi, notamment à travers l'imposition d'une obligation d'obtention d'une licence auprès de la Banque Centrale autorisant ces établissements à fournir de tels services financiers aux particuliers.

Mariam Helal

mariam.helal@gide.com

EAH & Associates in association with Gide Loyrette Nouel



Par ailleurs, la Nouvelle loi semble énoncer pour la première fois des règles régissant l'émission et la circulation des monnaies cryptographiques et de monnaies électronique et numérique. Il est interdit de créer ou d'exploiter des plateformes pour l'émission, la circulation ou la promotion de ces monnaies sans obtenir préalablement la licence nécessaire.

Une loi stimulant les fusions et acquisitions

Certains analystes estiment que la Nouvelle loi aura un impact négatif sur les petites banques, en particulier celles dont le capital propre est faible.

Actuellement, seulement 6 banques égyptiennes disposent d'un capital supérieur aux exigences de la Nouvelle loi, en l'occurrence National Bank of Egypt, Banque Misr, Commercial International Bank, QNB Alahli, Arab African International Bank et Arab International Bank. 25 autres banques égyptiennes et 4 filiales de banques étrangères affichent un capital inférieur aux nouveaux seuils de capital minimum.

La Nouvelle loi obligerait donc les petites banques à injecter plus de capitaux en émettant de nouvelles actions, en obtenant des prêts ou en obligeant les banques à réintégrer leurs bénéfices. Néanmoins, les petites banques qui ne sont pas en mesure d'augmenter leur capital feront l'objet de fusions et d'acquisitions au cours des trois prochaines années, soit la période fixée par la Banque Centrale pour se conformer à la loi.

A ce niveau, il faut souligner qu'une précédente augmentation du capital minimum des banques égyptiennes en 2003 avait entraîné un important mouvement de fusions et acquisitions.

Brèves et indicateurs économiques

Brèves

- Le **Purchasing Managers' Index** s'est établi à 49,5 au mois de septembre 2019 contre 49,4 au mois d'août 2019. Calculé en moyenne, il a été ramené de 49,7 au cours des neuf premiers mois de l'année 2018 à 49,3 au cours des neuf premiers mois de l'année 2019.
- Calculée en glissement annuel, l'inflation s'établissait à 4,8% à la fin du mois de septembre 2019 contre 16% en septembre 2018. Le taux d'inflation a enregistré une baisse pour le 4ème mois consécutif.
- Le montant des avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale est passé de 44,46 Mds\$ à la fin du mois de septembre 2018 à 45,12 Mds\$ à la fin du mois de septembre 2019).
- Au terme de l'année fiscale 2018/2019, la balance des paiements enregistre un déficit de 0,1 Mds\$ (contre un surplus de 12,8 Mds\$ en 2017/2018). Cette évolution s'explique par l'augmentation du déficit de la balance courante (qui passe de 6 Mds\$ à 8,2 Mds\$ sur la période) et la diminution de l'excédent du compte de capital et financier (qui est ramené de 22 Mds\$ à 8,5 Md\$).
- Le déficit de la balance commerciale est passé de 37,28 Mds\$ au cours de l'année fiscale 2017/2018 à 38,03 Mds\$ au cours de l'année fiscale 2018/2019. Le montant des exportations « hors hydrocarbures » a été ramené de 17,05 Mds\$ à 16,94 Mds\$ dans le même temps. Le solde de la balance énergétique (exportations d'hydrocarbures moins importations d'hydrocarbures) est passé d'un déficit de 3,72 Mds\$ à un excédent symbolique de 8 M\$ dans le même temps.
- Le montant des flux bruts d'investissement direct a été ramené de 7,7 Mds\$ (3,1% du

- **PIB**) au cours de l'année fiscale 2017/2018 à 5,9 Mds\$ (**1,9% du PIB**) au cours de l'année fiscale 2018/2019, soit une diminution de 23,4%.
- Le montant des recettes touristiques est passé de 9,8 Mds\$ (3,9% du PIB) au cours de l'année fiscale 2017/2018 à 12,6 Mds\$ (4% du PIB) au cours de l'année fiscale 2018/2019, soit une augmentation de 28,6%. Quant à celui des transferts d'expatriés, il a été ramené de 26,4 Mds\$ (10,5% du PIB) à 25,2 Mds\$ (8% du PIB) dans le même temps.
- Les recettes dégagées par l'exploitation du Canal de Suez sont restées stables, à 5,7 Mds\$ (1,8% du PIB en 2018-2019 contre 2,3% en 2017-2018)
- D'après le Ministère de la Planification, le taux de croissance du PIB s'est établi à 5,6% au premier trimestre de l'exercice fiscal 2019-2020, contre 5,3% au terme de la même période l'année dernière.
- D'après Reuters, le taux de croissance au terme de l'année fiscale 2019-2020 devrait être ramené à 5,5%, (contre 5,6% à la fin de l'exercice 2018-2019). Les prévisions des autorités égyptiennes tablent quant à elles sur un taux de croissance de 6% sur l'année fiscale 2019-2020.
- D'après les estimations de l'Economist Intelligence Unit, le taux de croissance devrait être ramené de 5,5% en 2018-2019 à 4,8% en 2019-2020. La Banque Mondiale et le FMI maintiennent, eux, leurs prévisions initiales, respectivement à 5,8% et 5,9% pour l'année fiscale en cours. Le gouvernement égyptien prévoit quant à lui, sur la même période, un taux de croissance de 6%.
- Malgré la baisse des taux directeurs de 100bp
 le 26 septembre dernier, les dernières

adjudications de Bons du Trésor ont vu leurs taux d'intérêts repartir à la hausse : les taux à 3 ans sont passés de 13,866% à 14,365%, ceux à 5 ans sont passés de 14,350% à 14,412%.

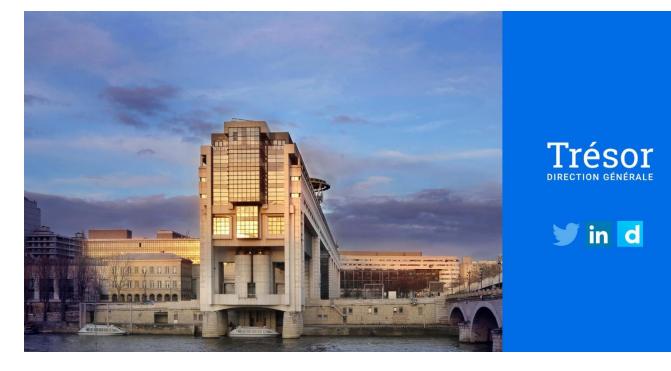
 Le Ministère des Finances a signé un accord avec la société **Euroclear** (plus grand établissement de règlement-livraison d'obligations en Europe) en vue de rendre accessible les titres de dette égyptiens libellés en devise locale à un plus grand nombre

- d'investisseurs internationaux, et ce, dès le début de l'année 2020.
- Le taux de change EGP/USD a atteint ce jeudi 24 octobre son plus bas niveau depuis le mois de mars 2017, à 16,10 EGP pour 1USD (à l'achat).
- Le Ministère des Finances a annoncé que la prochaine émission d'obligations libellées en dollars sera arrangée par les banques d'investissement Citi Bank, J.P. Morgan, BNP Paribas, Natixis, et Standard Chartered. La date et le montant proposé n'ont pas encore été communiqués.

Indicateurs

Indicateurs trimestriels		Avril-Juin 2018	Juil-Sept 2018	Oct-Déc 2018	Janv-Mars 2019	Avril-Juin 2019
Taux de croissance réel du PIB (y/y) aux prix du marché		5,4	5,3	5,5	5,6	5,7
	Solde commercial	-9,3	-9,8	-9,4	-10,5	-8,3
	dont hydrocarbures	-0,3	-0,6	0,8	-0,5	0,3
	Balance des services	3,3	4,3	3,0	2,5	3,3
	Revenus du tourisme	2,6	3,9	2,9	2,8	3,2
Communication and a series and	Revenus du canal de Suez	1,5	1,4	1,5	1,3	1,5
Comptes externes en Mds USD	Transferts privés (nets)	7,0	5,9	6,0	6,2	6,9
	Compte courant	-0,5	-1,7	-2,2	-3,8	-0,6
	Compte de capital et financier	3,0	1,5	0,3	6,0	0,8
	dont flux nets d'IDE	1,7	1,1	1,7	1,8	1,3
	dont flux nets d'inv. de portefeuille	-2,8	-3,2	-2,6	6,9	3,2
	Balance des paiements	-1,8	0,3	-2,1	1,4	0,2
Indicateurs mensuels 2019		Mai	Juin	Juil.	Août	Sept
Inflation (v.(v.) on 9/	IPC urbain	14,1	9,4	8,7	7,5	4,8
Inflation (y/y) en %	Inflation sous-jacente	7,8	6,4	5,9	4,9	2,6
Taux d'intérêts (corridor BCE)	Taux de rémunération des dépôts	15,75	15,75	15,75	14,25	13,25
en %	Taux de refinancement	16,75	16,75	16,75	15,25	14,25
Taux de change	LE pour 1EUR	19,05	18,89	18,64	18,48	18,06
moyenne mensuelle, cours médian	LE pour 1USD	17,03	16,74	16,61	16,57	16,40
Réserves officielles (en Mds USD) à la fin du mois		44,3	44,4	44,9	45	45,1

	Standard & Poor's	В	stable	13/05/2018
Notation de la dette souveraine Note, perspective et date	Fitch	B+	stable	20/03/2019
	Moody's	B2	stable	28/08/2019





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES **Auteur: Service Économique du Caire**

<u>Copyright</u>: Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique du Caire (adresser les demandes à <u>isabelle.rose@dgtresor.gouv.fr</u>)

<u>Clause de non-responsabilité :</u> Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Abonnement par email: louis.sellier@dgtresor.gouv.fr

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.